



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## N°2024 - 05

### FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT - PRÉCISIONS

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 25 janvier à 09 Heures,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20 avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de présents et pouvoirs : 20  
Quorum : **16**  
Date de convocation : 18 janvier 2024

#### Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Adjoint au Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur FEVRIER Albert - Maire de Ladon
- Madame DURANT-GABORIT Anne - Maire de Ligny le Ribault
- Madame DESNOUES Véronique - Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Monsieur BRICHARD Gérard - Maire de Desmonts
- Monsieur HARDOUIN Patrick - Maire de Neuville aux Bois
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur NIEUVIARTS Hervé - Maire de Marcilly en Villette
- Monsieur MESAS Jacques - Maire de Beaugency
- Monsieur CHOUIN Stéphane - Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Monsieur RIVIERE William - Maire de la Neuville sur Essonne
- Madame LEVY Véronique - Maire de Aulnay la Rivière
- Madame FLEURY Line - Vice-Présidente du Conseil Départemental

#### Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- |                             |   |                            |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Monsieur DEMAUMONT Franck | à | Madame MARTIN Valérie      |
| - Madame MELZASSARD Corinne | à | Madame FLEURY Line         |
| - Monsieur TURPIN Joël      | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur JACQUET David    | à | Monsieur FEVRIER Albert    |
| - Madame GAY Catherine      | à | Madame GALZIN Florence     |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, était excusée à la réunion.

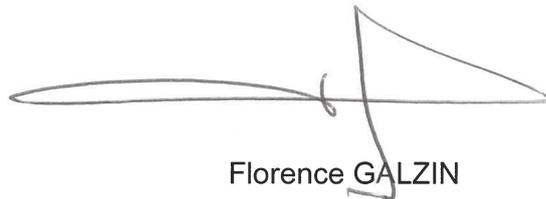
Madame la Présidente explique que par délibération du 30 d'Administration a fixé les durées d'amortissement des immobilisations comme suit. Cependant, il est nécessaire, pour un meilleur traitement comptable auprès de la Paierie départementale, de préciser les imputations des différents biens amortis comme suit :

- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans
  - Compte 21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers
- Matériel Médical : 4 ans
  - Compte 21578 – Autres matériel technique
- Matériel informatique : 4 ans
  - Compte 21838 – Autre matériel informatique
- Matériel roulant (véhicule) : 4 ans
  - Compte 21828 – Autres matériels de transport
- Logiciels : 2 ans
  - Compte 2051 – Concessions et droits similaires
- Agencement et aménagement de bâtiments : 15 ans
  - Compte 21351 – Bâtiments publics
- Appareils et installations de chauffage et de climatisation : 15 ans
  - Compte 21351 – Bâtiments publics
- Equipement de cuisine : 5 ans.
  - Compte 21351 – Bâtiments publics

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la fixation de ces durées.

Pour extrait certifié conforme  
ORLÉANS, le 1<sup>er</sup> février 2024

La Présidente



Florence GALZIN